



Quels sont les droits d'un bailleur installation douche

Par **capucine77**, le **27/06/2016** à **17:33**

bonjour

je souhaiterais connaitre les droits des bailleurs sociaux afin d'installer une douche pour personne handicapée à la place de la baignoire sachant que la personne handicapée ne l'était pas en rentrant dans le logement

merci

Par **cocotte1003**, le **27/06/2016** à **19:05**

Bonjour, le bailleur ne peut vous empêcher d'installer une douche mais c'est à vous locataire de financer les travaux, cordialement

Par **Lag0**, le **28/06/2016** à **07:56**

Bonjour cocotte1003,

Vous dites : "le bailleur ne peut vous empêcher d'installer une douche", certes, il ne peut pas physiquement l'empêcher. Mais, comme cela représente une transformation de la chose louée, au départ du locataire, cela peut poser problème.

Mieux vaut donc avoir l'accord du bailleur.

Voir ce document qui résume assez bien les choses :

<http://reglementationsaccessibilite.blogs.apf.asso.fr/media/01/02/1867657131.pdf>

Par **amajuris**, le **28/06/2016** à **09:10**

bonjour,

si le locataire fait cette transformation importante sans l'accord du locataire, à son départ le bailleur pourra demander la remise dans son état initial de l'appartement aux frais du locataire.

salutations

Par **cocotte1003**, le **28/06/2016** à **10:12**

Bonjour, oui bien sur, les travaux de remise en état son à la charge du locataire puisqu'il doit rendre le bien conforme à l'état des lieux d'entrée, cordialement